



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE LOIR-ET-CHER DE FOOTBALL

**Le jeudi 02 octobre 2025
à l'Espace Guillon à Villebarou**

Présidence : M. Laurent LEGENDRE

Présents : Mmes Isabelle AUBREE, Emilie HAMET, Christelle LOUET
MM. Jean-François CAUME, Steve CLERC, Tony CIZEAU, Laurent CZWOJDZINSKI, Jean-Michel DENONIN, Francis LYSAKOWSKI, Alain RICHARD, Philippe SIMON
MM. Baptiste MANTAUX, Antoine EVRAS, Conseillers Techniques
Mmes Laurence DARGENTOLLE, Julie LABERTHONNIERE, Secrétaires

Excusés : Mme, Audrey DE COSTER, LE TOHIC Camille
MM. Julien BLANCHARD, Jean-Charles DELAGARDE, Michel THEVOT, Bruno VERON

Intervention du Président du District :

Le Président informe l'Assemblée que **le quorum statutairement exigé est atteint à 94.93 % des voix.**

78 clubs affiliés représentant 316 voix, ont officiellement été convoqués.

72 clubs présents représentant 300 voix. 6 clubs absents représentant 16 voix

Le Président déclare l'Assemblée Générale ordinaire ouverte.

Il ouvre l'Assemblée Générale en remerciant chaleureusement tous les participants, partenaires, élus et bénévoles. Il exprime sa joie de retrouver les acteurs du football local.

Il demande une minute de silence en hommage aux personnes disparues.

Il présente ce moment automnal comme un moment particulier : retour sur les terrains, rassemblement, partage, redémarrage des compétitions (comme les premiers tours de Coupe de France). Le président souligne l'importance de ce moment de rassemblement et d'excitation, notamment avec la reprise dans les écoles de foot. Il partage son optimisme pour une saison riche sur les plans sportif, éducatif et humain.

Le Président revient sur les nombreux aspects organisationnels pris en charge par le District : licences, commissions, arbitrage, visites de terrains, ententes de clubs, etc. Le président rappelle l'importance du rôle de l'instance départementale.

Il annonce une nouvelle convention signée avec l'Éducation nationale, symbole de la reconnaissance et du soutien apporté au développement du football en Loir-et-Cher. Il évoque également le projet d'un partenariat avec la Gendarmerie nationale pour promouvoir les valeurs de respect, de civisme et de responsabilité.

Le président fait un état des lieux sur le football national :

- L'équipe de France A en bonne voie pour la Coupe du Monde 2026.
- L'équipe de France Féminine en demi-finale de la Ligue des Nations.
- L'équipe de France Espoirs en course pour le prochain Euro en Albanie.
- Le Futsal en attente du tirage pour l'Euro 2026 après de bons résultats.

Ces résultats montrent une dynamique positive pour le football français.

Le Président met en avant différentes actions de la FFF :

- Expérimentation de caméras portées par les arbitres dans des matchs à risque.
- Création d'une plateforme de signalement des violences dans le football (anonyme ou non), lancée fin 2023.
- Partenariat avec France Victimes pour un soutien psychologique, juridique et social aux victimes.

La FFF affirme sa volonté de lutter fermement contre toutes formes de violences.

Le président détaille le plan d'engagement sociétal de la FFF autour de 4 axes prioritaires :

1. Lutte contre toutes les formes de violences et discriminations
2. Soutien à l'inclusion, à la citoyenneté et à l'insertion sociale
3. Défis environnementaux
4. Développement du football féminin et de la mixité

Ce plan s'étale sur 3 ans avec 6 millions d'euros de budget. Il vise à prévenir, signaler et accompagner les situations à risque grâce à des outils concrets.

Il aborde le football des jeunes et les projets du District

- La « rentrée du foot » reste un moment important, surtout pour les 6-13 ans (43 % des licenciés).
- Une amélioration est observée dans l'organisation des plateaux jeunes.
- Le développement du futsal (priorité FFF), du football féminin et du sport adapté en lien avec le CDOS.
- Le football à l'école est au cœur des priorités.

- Projets reconduits : Journée nationale des Débutants, valorisation des bénévoles, finales départementales.

Le District compte environ 13 000 licenciés (légère baisse de 3 %), mais l'objectif est de dépasser ce seuil.

Le Président fait part d'un projet d'agrandissement du bâtiment du District qui sera à l'étude pour la saison 2025-2026. Il s'agit d'offrir un lieu adapté pour accueillir formations, réunions et événements, et en faire un véritable centre de ressources pour le football départemental.

Il évoque aussi le partenariat avec la Nouvelle République, plus investit et présent aux côtés du District avec notamment le challenge « Soulier d'or » dont le lauréat sera récompensé en mai 2026.

Le président rappelle que la politique du District pour accueillir de jeunes volontaires en Service Civique dans les clubs est toujours d'actualité (43 recensés cette saison en Loir-et-Cher).

Il informe que l'équipe technique a été partiellement renouvelée avec de nouvelles arrivées avec notamment Pierre Creuzet au poste de Conseiller Technique DAP, de Quentin Buttier, alternant en communication et d'un futur Conseiller Technique PPF. Il souligne que l'IR2F continue de proposer un calendrier de formations pour dirigeants, éducateurs et arbitres.

Le Président aborde les aides financières disponibles :

- FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour l'équipement, le transport, l'emploi et la formation.
- ANS (Agence Nationale du Sport) : 18 000 € attribués à 10 clubs en Loir-et-Cher la saison dernière.
- Aides de la Région Centre-Val de Loire et du Département.

Appel aux clubs à se mobiliser davantage pour déposer des dossiers.

Le Président alerte sur la pénurie d'arbitres, toujours d'actualité. Il propose à nouveau que chaque club forme au moins un arbitre sur les 4 prochaines années.

La Commission départementale de l'arbitrage continue ses efforts pour recruter, former et protéger les arbitres. Le Président la remercie vivement pour sa motivation constante.

Le président remercie :

- Les clubs, présidents et bénévoles, véritables piliers du football local.
- Les élus municipaux qui soutiennent les clubs bien que très sollicités.
- L'équipe administrative et technique du District.
- Les membres du comité directeur, des commissions, les délégués et les observateurs.
- Les partenaires institutionnels et privés.

1 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2025 à Villebarou :

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale est paru sur le site internet du District le 22 août 2025.

Aucune remarque n'étant formulée sur son contenu, celui-ci est adopté à la majorité : 92.14 %.

2 – Présentation des comptes du District de la saison 2024/2025 :

La parole est donnée à M. Cédric SATIZELLE, du cabinet comptable Orcom et à M. Francis LYSAKOWSKI, Trésorier adjoint, pour la présentation de l'exercice 2024/2025 clos le 30 juin 2025.

Présentation du compte de résultat :

Compte de résultat - Produits

	2025	2024	Variation
Licences	59 425 €	61 675 €	-2 250 €
Cotisations district	7 904 €	8 163 €	-259 €
Sanctions, réserves,...	109 265 €	101 740 €	7 525 €
Rassemblement U7 / U9	17 209 €	18 113 €	-904 €
Partenariat	15 500 €	12 000 €	3 500 €
Engagements compétitions	72 545 €	65 084 €	7 461 €
Subventions	143 180 €	151 686 €	-8 506 €
Reprise de prov. / Tr. de charges	16 651 €	22 344 €	-5 693 €
Autres – divers	19 €	986 €	-967 €
TOTAL Produits d'exploitation	441 698 €	441 791 €	-93 €

12



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Compte de résultat - Charges

	2025	2024	Variation
Charges externes	235 284 €	217 607 €	17 677 €
Impôts et taxes	5 142 €	5 134 €	8 €
Salaires et traitements	180 930 €	180 912 €	18 €
Amortissements et provisions	30 530 €	29 164 €	1 366 €
Autres charges	1 095 €	3 €	1 092 €
TOTAL Charges d'exploitation	452 981 €	432 820 €	20 161 €

13



orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

Compte de résultat – suite

	2025	2024	Variation
Résultat d'exploitation	-11 284 €	8 970 €	-20 254 €
Résultat financier	7 685 €	5 649 €	2 036 €
Résultat exceptionnel	49 498 €	33 127 €	16 371 €
Impôt sur les revenus financiers	-1 098 €	-778 €	-320 €
EXCEDENT OU DEFICIT	44 801 €	46 968 €	-2 167 €

14

orcom

Présentation du bilan :

Bilan - Actif

	Brut	Amort. Dépréciat.	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024
Immo incorporelles	7 865 €	7 865 €	0 €	0 €
Immo corporelles	566 473 €	456 907 €	109 566 €	107 023 €
ACTIF IMMOBILISE	574 338 €	464 772 €	109 566 €	107 023 €
Autres créances	54 511 €	0 €	54 511 €	70 262 €
Valeurs mob. de placemt	0 €	0 €	0 €	0 €
Disponibilités	397 377 €	0 €	397 377 €	331 870 €
Charges const. d'avance	0 €	0 €	0 €	0 €
ACTIF CIRCULANT	451 887 €	0 €	451 887 €	402 131 €
TOTAL DE L'ACTIF	1 026 225 €	464 772 €	561 453 €	509 154 €

16

**orcom**
Expertise Comptable Audit & Conseil

Bilan - Passif

	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024
Fonds associatifs	427 949 €	380 981 €
Résultat de l'exercice	44 801 €	46 968 €
Subventions d'investissement	11 479 €	14 579 €
FONDS ASSOCIATIFS	484 229 €	442 528 €
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	12 546 €	12 348 €
Emprunt	0 €	0 €
Dettes fournisseurs, fiscales et sociales	56 580 €	53 501 €
Autres dettes	8 098 €	778 €
DETTES	64 678 €	54 279 €
TOTAL DU PASSIF	561 453 €	509 154 €

17

**orcom**
Expertise Comptable Audit & Conseil

Rapport du Commissaire aux comptes : CGR AUDIT présenté par M. Claude ROYER :

Sur les comptes annuels : annexe 1

Sur les conventions règlementées : annexe 2

L'Assemblée Générale adopte les comptes de l'exercice 2024/2025 à la majorité : 94.58 %

Sur proposition du Trésorier Adjoint, M. Francis LYSAKOWSKI, l'Assemblée Générale approuve à la majorité : 92.37 % l'affectation du résultat de l'exercice 2024/2025 au compte « Report à nouveau ».

3 – Signature de la Convention avec l'Education nationale, l'USEP :

Convention de partenariat pour les activités impliquant les éducateurs sportifs des Comités Départementaux.

Intervention de Mme Solène BERRIVIN, Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) en Loir-et-Cher qui souligne l'importance de la coopération entre les services de l'État, notamment entre l'Éducation nationale et la Jeunesse et Sport, qui sont désormais regroupés au sein d'une même direction départementale. Cette réorganisation, en place depuis quatre ans, permet une meilleure cohérence entre le sport scolaire, le sport associatif et les actions menées en faveur de la jeunesse.

Mme BERRIVIN salue la présence d'Anthony Marceau, chef de l'éducation départementale Jeunesse, Engagement et Sport, et insiste sur le rôle essentiel de l'école et de la vie associative dans la dynamique des territoires. Ensemble, ces acteurs contribuent à faire vivre les valeurs d'éducation, de citoyenneté et de cohésion sociale.

Elle met en avant le rôle central de la Région académique Jeunesse et de ses représentants, notamment Anthony Marceau, dans la prévention et le traitement des violences dans le sport. Un inspecteur Jeunesse et Sports est désormais dédié à ces questions, traduisant l'engagement fort de l'État pour la prévention, la sensibilisation et le signalement des violences, dès le milieu scolaire.

Mme BERRIVIN insiste sur le fait que le sport à l'école est le point de départ de cette démarche éducative et citoyenne. Elle souligne également la nécessité de repenser les conventions entre l'Éducation nationale et les fédérations sportives, plutôt que de les renouveler automatiquement, afin de mieux adapter les actions locales et d'en améliorer l'efficacité.

Un important travail de coordination a été mené par l'inspectrice de l'Éducation Nationale Mme Céline GAUTEUR et Mme Laurine HERPIN, conseillère départementale EPS, pour mettre à jour ces conventions, notamment celle relative au football scolaire. Ce partenariat connaît un renouveau significatif depuis deux ans, avec une hausse notable des projets « Foot à l'école ».

Mme BERRIVIN remercie l'Assemblée et donne la parole à M. Baptiste MARSEAULT, de l'USEP 41.

M. MARSEAULT évoque la mission principale de l'Éducation nationale qui est d'organiser des rencontres sportives inter-écoles tout au long de l'année (environ 150 événements dans le département) et de participer à la formation du futur citoyen, dès la maternelle.

Ces rencontres, souvent menées en partenariat avec les collectivités, les Districts et les clubs locaux, permettent de créer une continuité entre école et clubs sportifs. Les enseignants s'y engagent sur la base du volontariat, accompagnés parfois d'intervenants extérieurs, dans le cadre des conventions sportives existantes.

M. MARSEAULT souligne aussi le rôle du football scolaire, discipline particulièrement bien implantée dans le département, ainsi que l'importance de promouvoir le football féminin pour casser les codes de genre et favoriser la mixité dès le plus jeune âge.

Il évoque la dimension citoyenne et éducative du sport : au-delà de la pratique, il s'agit d'apprendre aux élèves à prendre des responsabilités, à devenir arbitres, organisateurs ou futurs dirigeants. Cette approche vise à former des jeunes capables de s'impliquer dans la vie associative et de comprendre les rôles sociaux liés au sport.

M. MARSEAULT conclut avec des remerciements chaleureux adressés à l'ensemble des clubs, enseignants, et structures sportives pour leur engagement collectif au service de l'éducation par le sport.

4 - Intervention de l'Equipe Technique Départementale

Intervention de M. Jérôme MONOT :

M. MONOT salue l'intervention précédente et souligne la continuité des projets dans le Loir-et-Cher, rappelant que les hommes passent, mais les projets restent. Il met en avant l'importance des partenariats scolaires et sportifs, le rôle des dirigeants et l'engagement sur le long terme. Il évoque son plaisir de revenir dans le département et de participer à des événements locaux, comme le festival U13 à Romorantin et la Journée nationale des débutants également à Romorantin, qui ont rassemblé de nombreuses équipes et contribué au développement du football.

M. Pierre CREUZET, Conseiller Technique chargé du Développement de l'Animation des Pratiques et du Football Féminin :

Foot à l'école :

Quelques chiffres 2024/2025 :

- 15 écoles inscrites
- 34 classes
- 669 enfants touchés
- 2 productions rendues
- 2 écoles récompensées

Qui est concerné et quels sont les objectifs de l'opération ?

Pourquoi?

- Développer des apprentissages moteurs et cognitifs spécifiques à l'activité football et/ou futsal
- Développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture en cycle 2 (CP - CE1 - CE2) et cycle 3 (CM1 - CM2)
- Mettre en avant les valeurs fédérales (P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité) et Olympiques (Excellence - Amitié - Respect) et républicaines (Liberté - Egalité - Fraternité).
- Permettre aux élèves de pratiquer de l'activité physique régulière

Pour qui?

- Les classes de cycle 2 (CP - CE1 - CE2)
- Les classes de cycle 3 « primaire » (CM1 - CM2)
- Les classes multi-niveaux des cycles 2 et 3
- Les classes avec des dispositifs ULIS



District de Loir-et-Cher de Football

LE PROJET FOOT A L'ÉCOLE SE DÉCLINE EN 2 AXES

SPORTIF

- ✓ Réalisation d'un cycle de football ou de futsal d'au moins 6 séances.



- ✓ Participation à un rassemblement final de fin d'année, organisé par l'USEP



Une dotation matérielle est prévue (ballons, chasubles...) pour les écoles qui participent aux 2 axes du projet, en plus des potentiels lauréats départementaux et académiques. Pour cette saison, les lauréats nationaux participeront à l'opération « 24h avec les bleus » à Clairefontaine



CULTUREL

Mise en place par l'école avec le soutien de l'intervenant si besoin

- Réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « Fête du sport » et les valeurs de la FFF, P(P.R.E.TS = Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité) et Olympiques (Excellence - Amitié - Respect) et républicaines (Liberté - Egalité - Fraternité).



PLAISIR



RESPECT



ENGAGEMENT



TOLÉRANCE



SOLIDARITÉ

- ✓ Il s'agira tout d'abord de montrer comment le football permet de développer une de ces notions à travers une production. L'enseignant choisira, avec ses élèves, la valeur qu'il souhaite développer et s'engagera dans le concours en rendant compte de son action par une production culturelle soit « statique » ou « dynamique »



Qui peut intervenir ?

LES ÉDUCATEURS DE CLUB

- ✓ Je suis titulaire d'un BPJEPS, BMF, BEF, DES et je dispose d'une carte professionnelle sportive
- ✓ Je suis en formation BPJEPS ou BMF et j'ai une carte professionnelle sportive



- ✓ J'ai participé et j'ai obtenu un « Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives » délivré par la DSDEN



- ✓ Une journée d'agrément sera organisée dans la saison, pour tout renseignement, contacter Pierre CREUZET

Les personnes qui ne disposent pas de carte professionnelle sportive ou ne disposent pas d'un agrément ne pourront pas intervenir dans les écoles pour des cycles foot



District de Loir-et-Cher de Football

Protocole Foot à l'école



Projet

**Référént District
Loir et Cher**



Pcreuzet@loir-et-cher.fff.fr
06.67.05.03.54

Prise de RDV



<https://portail-football-scolaire.fff.fr/>

**Inscription obligatoire
faite par les écoles**



Porte ouverte

6 séances

Sections Sportives Scolaires :

Qu'est ce qu'une Section Sportive ?

Une **section sportive scolaire** est un dispositif qui permet à des élèves de pratiquer un sport de manière renforcée, tout en suivant une scolarité normale. Elles sont accessibles de la 6e à la Terminale.



District de Loir-et-Cher de Football

Objectifs

- **Respecter** les rythmes et les intérêts de l'enfant
- **Favoriser** la réussite scolaire et sportive de l'élève
- **Développer** un projet d'éducation par le sport
- **Favoriser** le développement qualitatif du football



District de Loir-et-Cher de Football

Intérêts

- Renforcer la mission éducative du Football **Amateur**
- Établir un partenariat avec l'**U.N.S.S.**
- Renforcer le dialogue entre le club et les collèves
- Renforcer la dynamique du secteur
- Favoriser le développement du **football féminin**
- Favoriser l'implication des parents dans la vie scolaire et sportive de leur(s) enfant(s)



District de Loir-et-Cher de Football

Les sections sportives

1054 Sections sportives scolaires

10 PEFA (Pôle Excellence Football Amateur)

248 Lycées

806 Collèves

32500 Elèves licenciés FFF



District de Loir-et-Cher de Football

Les dispositifs

1 Atelier Sportif

- ✓ Convention Club / Etablissement
- ✓ Accompagnement District

2 Section Sportive Locale

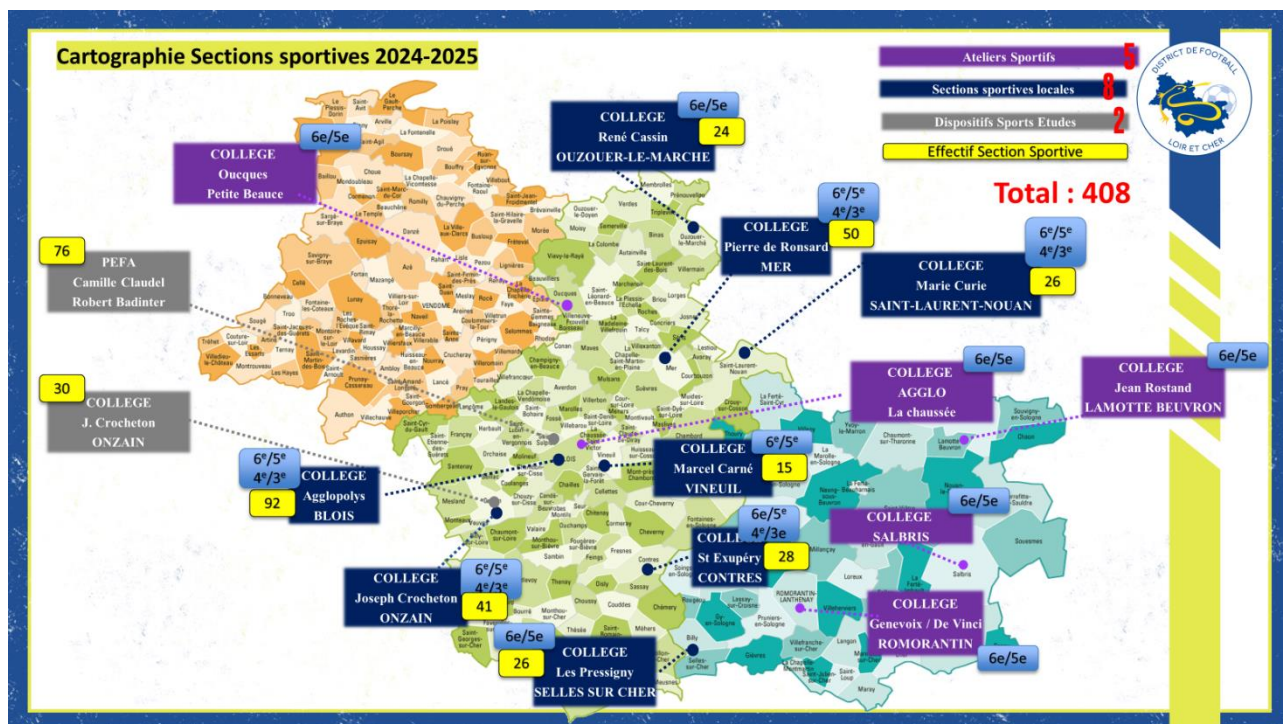
- ✓ Recrutement local (carte scolaire)
- ✓ Agrée FFF
- ✓ Suivi district
- ✓ Educateur diplômé
- ✓ 2 séances / Semaine

3 Sport – Etude

- ✓ Recrutement départemental / Régional
- ✓ Excellence
- ✓ Agrée FFF
- ✓ Suivi Ligue
- ✓ Educateur diplômé
- ✓ 3,4 séances / Semaine
- ✓ Suivi Médical
- ✓ Internat



District de Loir-et-Cher de Football



Présentation des modifications des Lois du jeu applicables depuis le 1^{er} juillet 2025 :

Sommaire

 Contexte et objectifs	3
 Loi 12 — Gardien & 8 secondes	4-7
 Loi 14 — Penalty & double contact	8
 Loi 3 — Capitaine seul à parler	9-13
 Loi 8 — Balle à terre	15
 Loi 9 — Intervention extérieure	16

Contexte et objectifs

 Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2025

Application pour toutes compétitions

Améliorer la fluidité

- ✓ Fluidifier le jeu
- ⌚ Accélérer les reprises, réduire le temps perdu
- 🗨️ Réduire les contestations

Clarifier l'arbitrage

- 🗣️ Meilleure gestion des communications sur le terrain
- 📋 Clarifier les situations complexes
- ⚖️ Uniformiser les décisions en situations litigieuses

Objectif global : Ces modifications visent à simplifier l'arbitrage tout en améliorant la qualité du spectacle, en limitant les temps morts et en favorisant un climat de respect entre tous les acteurs.

Valentin présente chaque modification en vidéo.

5 – Remise des récompenses

Mme Marie-Rose REGNIER, du club de OISLY AS est récompensée dans le cadre de la valorisation du bénévolat pour son investissement et dévouement au sein de son club.

Remise de la médaille vermeille fédérale à M. Jean-Michel DENONIN, Vice-président délégué du District.

6 – Intervention de l'Amicale des Educateurs :

M. Emilien SILVA, Président de l'Amicale, présente les actions proposées par cette dernière :

Evènements :

- Tournoi futsal
- Trophée Guirado
- Sortie au stade de France pour France / Rep' d'Irlande
- Sortie au Parc OL pour la demi-finale de Ligue Europa
- Visite du centre de formation de Lyon
- Visite de Clairefontaine

Intervention d'entraîneurs de haut niveau :

- Émilie DOS SANTOS (Responsable du pôle espoir féminin de tours)
- Jérémie JANOT (Entraîneur des gardiens de l'AS St Etienne)
- Sonia BOMPASTOR (Directrice du centre de formation de l'olympique lyonnais)
- Cédric HENGART et Mickaël VILLATTE (Entraîneur de la N2 BF41-SOR)
- José ALCOSER (Entraîneur national adjoint des Espoirs)
- Philippe BRETAUD (Préparateur mental et entraîneur INF)
- Franck CHAUMIN (Entraîneur GB Girondin de Bordeaux)
- Mickaël GRODIN (Entraîneur GB PSG Féminin)

Prévision 2025 .2026

- Visite du centre de formation de DIJON + échange avec le staff
- Match Ligue 2 : LE MANS/ASSE
- Finales coupe de France ou match EDF
- Visite club + match (FC Nantes ou RED STAR)
- Mise en place « Challenge éducateur »
- CO- Construction + « Séance à thème » selon vos demandes dans les clubs du département

CE QUE L'AEF PROPOSE



**PARTENARIATS CLUBS
en cours de signature**



**Accès gratuit à tous les matchs à domicile sur
présentation de votre carte d'adhérent**



7 – Intervention des personnalités :

M. Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue Centre Val de Loire :

Le Président signale que certaines équipes ont déjà reçu leurs nouvelles tablettes, conformément à la promesse faite. Le déploiement se poursuivra tout au long de la mandature. Chaque année, la Ligue mettra en valeur les clubs et elle réfléchit encore aux actions à mener d'ici la fin de la saison.

Concernant le Loir-et-Cher, 56 tablettes ont été distribuées sur les 345 remises à chaque Assemblées Générales sur le territoire. Bien qu'associé aux Districts, le financement est sur les fonds propres de la Ligue.

Le Président aborde le sujet des incivilités. La Fédération agit également pour lutter contre les comportements inacceptables sur et en dehors des terrains. Un groupe de travail a été mis en place en lien avec la Commission d'engagement, qui comporte plusieurs volets. Il insiste sur la nécessité de ramener du calme et du respect dans nos pratiques. Le début de saison a été préoccupant au niveau de la Ligue avec un climat tendu et sur un seul week-end, pas moins de 50 cartons rouges ont été distribués.

Le Président aborde la question des comportements et du respect. Les actes de brutalités n'ont pas leur place sur les terrains. Il faut que chacun comprenne que le jeu doit primer sur l'enjeu. Les arbitres font de leur mieux mais ils ne sont pas toujours aidés d'où l'importance du plan d'engagement mis en place par la Fédération.

Une première avancée a été lancée à travers une expérimentation menée dans trois départements (L'Indre, l'Indre et Loire et le Loiret) où les arbitres peuvent désormais, dans leurs rapports, indiquer la tendance générale du comportement observé que ce soit du côté joueurs ou spectateurs. Ces territoires pilotes ont été choisis pour analyser plus finement les attitudes sur et autour des terrains. L'objectif est clair : mieux soutenir les arbitres, éviter qu'ils se découragent et renforcer l'esprit de respect dans le football amateur. En parallèle, un groupe de travail commun entre la Fédération et la Ligue poursuit des actions avec un point d'étape prévu lors du Comex du mois de novembre. En fin, un collège des Présidents de clubs est en cours de création pour favoriser la concertation et la

remontée des besoins du terrain. Chaque département est invité à y participer afin d'encourager le dialogue, partager les bonnes pratiques et construire ensemble une dynamique positive pour l'ensemble des clubs.

Le Président aborde le sujet de la formation. Concernant celles des éducateurs avec le parcours BEF et BMF, la Ligue a choisi de les décentraliser afin de faciliter l'accès pour tous. La formation des dirigeants est portée par Antoine EVRAS récemment arrivé au sein de la Ligue. Un catalogue de formation sera proposé en présentiel comme en visioconférence pour toucher le plus grand nombre. Une présentation officielle aura lieu après validation du Bureau de la Ligue et les Présidents de District, Antoine servant de relais dans chaque département. Une formation complémentaire à la gestion de club est expérimentée. Elle vise à professionnaliser les éducateurs salariés sur les aspects administratifs, organisationnels et structurels du fonctionnement administratif. La Ligue, particulièrement investie compte déjà de nombreux candidats et espère développer cette offre encore méconnue mais essentielle. L'objectif est clair : accompagner la structuration des clubs dans un contexte où les bénévoles se font plus rares et les responsabilités plus lourdes.

Pour finir le Président aborde le sujet du projet de la Petite Mérie. Contrairement à certaines rumeurs, tout avance normalement même si quelques retards sont dus à des contraintes environnementales et administratives. Le dossier est complet, le permis devrait être livré prochainement. Les offres des entreprises seront examinées fin octobre pour une présentation à la Ligue mi-novembre, et le premier coup de pelle est prévu au premier trimestre 2026.

Le financement est assuré par le Crédit Agricole qui a validé le prêt de 5 millions d'euros sur un projet global de 14 millions. Ce futur pôle, centralisé, permettra de limiter les déplacements et de mieux accueillir les jeunes. La Ligue poursuit ce travail en lien avec les Districts toujours pour être au service des clubs.

M. PATIN Joël, Adjoint aux sports de la Ville de Blois

M. PATIN exprime sa joie d'être ici pour les échanges directs avec le District. Il insiste sur la bonne gestion de l'énergie, notamment l'éclairage des terrains et sur la nécessité d'adapter les horaires des matchs. Autre point : l'entretien des pelouses qui devrait idéalement se faire à des périodes plus propices. Il a aussi salué les actions en faveur du sport féminin et des aménagements urbains inclusifs notamment à travers les projets de « désign actif » dans les écoles et les équipements sportifs.

M. PATIN réaffirme sa volonté de continuer à travailler collectivement et à soutenir les clubs pour faire progresser le football sur les terrains.

M. Joel DEBUIGNE, Président du Comité Olympique et Sportif

Le Président remercie le District pour son invitation et a salué la qualité de l'allocution du Président du District qui a mis l'accent sur les droits et les devoirs de chacun. Il rappelle qu'il y a 10 ans, un premier protocole de lutte contre la violence était signé avec le CDOS faisant du département un pionnier en la matière.

M. DEBUIGNE souligne les difficultés actuelles liées à la baisse des financements publics mais encourage les clubs à poursuivre leurs initiatives et à innover, même avec moins moyens. L'important étant d'avancer et de pas se résigner.

Il aborde le sujet des licences sportives, et regrette la fin de certaines aides pour les plus jeunes car elles auraient dû être maintenues pour encourager la première adhésion en club.

M. DEBUIGNE termine sur les contraintes environnementales qu'il connaît bien et qui ralentissent certains projets.

M. Anthony MARCEAU, chef de service SDJES

M. MARCEAU remercie le président et tous les dirigeants et bénévoles présents.

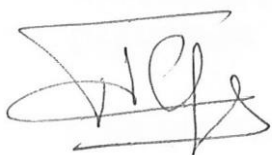
Il souligne que le District est un partenaire clé pour le déploiement des politiques publiques et pour connecter le temps scolaire et le temps hors scolaire, notamment avec les éducateurs sportifs. Il insiste sur la prévention des violences et le rôle du SDGV pour accompagner les clubs, rappeler que les dirigeants ne sont pas seuls et peuvent signaler toute situation préoccupante. Il évoque l'importance des dispositifs d'engagement pour la jeunesse, comme le service civique ou le service national universel, et des nouvelles pratiques inclusives dans le football permettant à chacun de trouver sa place.

Il rappelle la richesse des partenariats publics et privés, l'héritage des Jeux Olympiques et les aides disponibles via l'ANS et les fédérations, tout en offrant le soutien de son service pour la constitution de dossiers et projets. Il félicite les dirigeants pour leur engagement au quotidien, véritable richesse du football.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 22 h 00

Le Secrétaire Général

Tony CIZEAU



Le Président du District

Laurent LEGENDRE



ANNEXES CI-APRES :

Rapport sur les Conventions réglementées

Rapport sur les comptes annuels



*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

SAS CGR AUDIT
Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer
Expertise & Audit

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

3, Rue Albert Camus
41000 BLOIS

_

Exercice du 1er Juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

SAS CGR AUDIT – 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

Siège social : 3 Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT***Conventions passées au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2025, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 28 698 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) Mise à disposition de personnel par la Ligue

Personnes concernées :

Monsieur Laurent LEGENDRE Président du District du Loir et Cher et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition de votre association sur l'exercice 2024-2025 :

- Un conseiller technique départemental, monsieur Baptiste MANTAUX.

Cette mise à disposition s'achèvera à l'issue de la saison sportive 2024-2025 soit le 30 juin 2025, et est reconduite tacitement.

Suite à cette mise à disposition, la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 20 968 euros.

3) Mises à disposition de personnel par le District du Loir et Cher

Personnes concernées :

Monsieur Laurent LEGENDRE Président du District du Loir et Cher et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire

Modalités :

Le District du Loir et Cher a mis à disposition auprès de la Ligue de Centre-Val de Loire sur l'exercice 2024-2025 :

- Un employé en qualité de Cadre Technique, monsieur Antoine EVRAS.
- Un conseiller technique départemental, monsieur Kévin SLITI.

Ces mises à disposition s'achèveront à l'issue de la saison sportive 2024-2025 soit le 30 juin 2025.

Suite à ces mises à disposition, le District du Loir et Cher a facturé à la Ligue du Centre-Val de Loire de Football un montant de 2 263 euros.

Fait à Bourges, le 02 Octobre 2025

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER





DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

3, Rue Albert Camus
41000 BLOIS

_

Exercice du 1er Juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL

Siège social : 3 Rue Albert Camus
41000 BLOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU LOIR ET CHER DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2024 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour risques et charges, des produits à recevoir ainsi que l'évaluation des créances clubs et des charges à payer sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 2 Octobre 2025

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



30 juin 2025

- 12 mois

Association DISTRICT DE LOIR ET CHER DE FOO

orcom

Bilan Actif

		30/06/2025		30/06/2024	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)	7 865	7 865		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	38 981	8 614	30 368	31 361
ACTIF CIRCULANT	Constructions	169 786	169 786		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	22 293	21 278	1 015	1 385
	Autres immobilisations corporelles	328 912	257 229	71 683	67 957
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 200		6 200	6 020
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	300		300	300
	TOTAL (I)	574 338	464 772	109 566	107 023
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	145		145	145
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	54 366		54 366	70 117
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	397 377		397 377	331 870
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	451 887		451 887	402 131
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 026 225	464 772	561 453	509 154
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			300	300
	(3) dont à plus d'un an				

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Voir attestation de l'expert-comptable

2

Bilan Passif

	30/06/2025	30/06/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	119 247	119 247
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	308 702	261 735
Excédent ou déficit de l'exercice	44 801	46 968
Total des fonds propres (situation nette)	472 750	427 949
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	11 479	14 579
Provisions réglementées		
Total des autres fonds propres	11 479	14 579
Total des fonds propres	484 229	442 528
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	12 546	12 348
Total des provisions	12 546	12 348
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	5 337	7 790
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 865	20 754
Dettes des legs ou donations	96	
Dettes fiscales et sociales	27 282	24 957
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 098	778
Produits constatés d'avance		
Total des dettes	64 678	54 279
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	561 453	509 154
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	44 801,42	46 967,62
(1) Dont à moins d'un an	64 678	54 279
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Voir attestation de l'expert-comptable

3

30 juin 2025	- 12 mois	Association DISTRICT DE LOIR ET CHER DE FOO	orcom
--------------	-----------	---	-------

Compte de Résultat

1/2

	30/06/2025	30/06/2024
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens	193 803	189 691
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	15 500	12 000
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	143 180	151 686
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 651	22 344
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	72 564	66 070
Total des produits d'exploitation	441 698	441 791
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières et autres approvisionnements	4 760	5 845
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	230 524	211 762
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 142	5 134
Salaires et traitements	140 626	141 126
Charges sociales	40 304	39 786
Dotation aux amortissements et dépréciations	17 984	16 816
Dotation aux provisions	12 546	12 348
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 095	3
Total des charges d'exploitation	452 981	432 820
RESULTAT D'EXPLOITATION	(11 283)	8 970

Voir attestation de l'expert-comptable

4

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2025	30/06/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(11 283)	8 970
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	7 685	5 649
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	7 685	5 649
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	7 685	5 649
	RESULTAT COURANT avant impôts	(3 599)	14 619
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	28 698	27 188
	Sur opérations en capital	21 100	7 668
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	49 798	34 856
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	300	1 729
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	300	1 729
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	49 498	33 127
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	1 098	778
	TOTAL DES PRODUITS	499 180	482 295
	TOTAL DES CHARGES	454 379	435 327
	EXCÉDENT ou DÉFICIT	44 801	46 968
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	42 090	39 255
	Bénévolat		
	TOTAL	42 090	39 255
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	42 090	39 255
	TOTAL	42 090	39 255
Voir attestation de l'expert-comptable			5

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél: 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social

Le "District de Loir et Cher de Football" est une association déclarée, créée avec l'accord de la Fédération française de football "la F.F.F.". Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901 ainsi que par les textes législatifs et réglementaires applicables, y compris ceux relatifs à l'organisation du sport en France.

Le District a pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du football dans le Territoire.

Moyens mis en œuvre et ressources

Le District respecte les règles déontologiques du sport établies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les statuts et règlements établis par la FFF. Le District jouit d'une autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFF et de la "Ligue Centre Val de Loire de Football".

Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Les ressources du District sont constituées par :

- les cotisations de ses membres,
- les droits d'engagement des Clubs dans les compétitions officielles du District,
- la quote-part revenant au District sur le prix des licences ou autres imprimés officiels fournis par la FFF,
- les recettes provenant, en tout ou partie, des matches disputés et autres manifestations organisées sur le Territoire,
- des subventions, ristournes, partenariats divers, dons et legs de toute nature qui lui sont attribués,
- des amendes et droits divers,
- des revenus des biens et valeurs qu'il possède ou serait amené à posséder,
- de toutes autres ressources instituées par l'un des organes du District.

Règles et Méthodes Comptables

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2025 par les dirigeants de l'association.

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Règles et Méthodes Comptables

rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Méthode d'amortissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et Méthodes Comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 12 546 euros

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 ans
- progression moyenne annuelle des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 3.7 %
- taux de charges sociales moyen : 45%

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax 02 48 63 0177
SIRET - 814 074 084 00013

Immobilisations

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 004 00013

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/06/2025
		Augmentations	Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	7 865				7 865
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 865				7 865
CORPORELLES					
Terrains	38 981				38 981
Constructions sur sol propre	169 786				169 786
sur sol d'autrui					
instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels	22 293				22 293
Instal., agencement, aménagement divers	105 264		20 346		125 611
Matériel de transport	71 350			21 277	50 073
Matériel de bureau, informatique et mobilier	153 228				153 228
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	560 903		20 346	21 277	559 972
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	6 020		180		6 200
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	300				300
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 320		180		6 500
TOTAL	575 089		20 526	21 277	574 338

Voir attestation de l'expert-comptable

10

Amortissements

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	7 865			7 865
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 865			7 865
CORPORELLES				
Terrains	7 620	994		8 614
Constructions sur sol propre	169 786			169 786
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	20 909	369		21 278
Autres instal., agencement, aménagement divers	76 290	6 292		82 582
Matériel de transport	36 580	7 393	21 277	22 696
Matériel de bureau, mobilier	149 015	2 935		151 951
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	460 200	17 984	21 277	456 907
TOTAL	468 065	17 984	21 277	464 772

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	12 348	12 546	12 348	12 546
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 348	12 546	12 348	12 546
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
legs ou donations				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	12 348	12 546	12 348	12 546
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		12 546	12 348	
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

Voir attestation de l'expert-comptable

12

30 juin 2025

- 12 mois

Association DISTRICT DE LOIR ET CHER DE FOO

orcom

Créances et Dettes

	30/06/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	300	300	
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers	145	145	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées	13 804	13 804	
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	40 562	40 562	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	54 811	54 811	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/06/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 865	23 865		
Dettes des legs ou donations	96	96		
Personnel et comptes rattachés	15 305	15 305		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 690	11 690		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	287	287		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées	5 337	5 337		
Autres dettes	8 098	8 098		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	64 678	64 678		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Voir attestation de l'expert-comptable

13

30 juin 2025	- 12 mois	Association DISTRICT DE LOIR ET CHER DE FOO	
--------------	-----------	---	---

Produits à recevoir

		30/06/2025
Total des Produits à recevoir		29 350
Autres créances		29 350
Produits à recevoir	29 350	

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Voir attestation de l'expert-comptable

14

Charges à payer

		30/06/2025
Total des Charges à payer		27 219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 055
Fournisseurs - fact. non parve	5 055	
Dettes fiscales et sociales		21 066
Provisions congés payés	15 305	
Charges sur congés payés	5 761	
Autres dettes		1 098
Charges à payer	1 098	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2025
Fonds propres sans droit de reprise	119 247				119 247
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	261 735	46 968			308 702
Excédent ou déficit de l'exercice	46 968	(46 968)	44 801		44 801
Situation nette	427 949		44 801		472 750
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	14 579			3 100	11 479
Provisions réglementées					
TOTAL	442 528		44 801	3 100	484 229

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Concours publics et subventions

30/06/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		28 000			115 180	143 180
Subventions d'investissement						
TOTAL		28 000			115 180	143 180

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	30/06/2025	30/06/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Temps passé par les bénévoles (commissions, visites,...)	42 090	39 255
Bénévolat	42 090	39 255
Total	42 090	39 255

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Répartition par nature de charges	30/06/2025	30/06/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Temps passés par les bénévoles : 2 806 heures valorisées à 15€ de l'heure	42 090	39 255
	42 090	39 255
Total	42 090	39 255

Voir attestation de l'expert-comptable

18

Effectif moyen

	30/06/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures			
Professions intermédiaires			
Employés		1	
Ouvriers		3	
TOTAL		4	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Voir attestation de l'expert-comptable

19